

UNIVERSITE DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

Bureau de la Recherche Scientifique

CONSEIL SCIENTIFIQUE PLENIER DU 31 MAI 2001

- Etaient présents :

Mesdames Jacqueline ABAUL, Armelle LABALLE, Rolande LUCE, Renée NUMA, Francine GEMIEUX, Carine GENDREY, Meriem FOURNIER-DJIMBI
Messieurs Max LOUIS, Henri CLERGEOT, Claude MAILLE, Emmanuel JOS, Alain YACOU, Jean-Gabriel MONTAUBAN, Daniel IMBERT, Christian ALIN, Maurice DAUMAS, Amrane OUKAOUR, Théophile MEHINTO, Jean-Emile SYMPHOR, Jean-Pierre SAINTON, Christian DE VASSOIGNE, Jean-Marc BERNADINE, Nicolas CAMPELLO, Patrice DARIEN, Daniel CAFARDY, Alain XANDÉ, Lionel De REYNAL, Lucien DEGRAS.

- Avaient donné procuration :

Mesdames Elina DÉVOUÉ à Jean-Gabriel MONTAUBAN, Sylvie RODIN-BERCION à Amrane OUKAOUR, Catherine POUSSET à Jean-Emile SYMPHOR, Isabelle MARIE-JOSEPH à Christian DE VASSOIGNE,

Messieurs Jean-Marie BRETON à Alain YACOU, Yves CATONNÉ à Max LOUIS.

- Etais absent excusé :

Monsieur Patrick SCHWARTZ.

- Invitée représentée :

Madame Marie-Françoise BERNABE par Catherine VASSILIEFF.

- Invités excusés :

Madame Francine FEBRER, Monsieur Serge BOURGINE.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 - Adoption du PV du Conseil scientifique du 26 octobre 2000
- 2 - Adoption du PV du Conseil scientifique du 23 avril 2001
- 3 - Election du Vice-Président du Conseil Scientifique
- 4 - Election des membres de la Section Permanente du Conseil Scientifique
- 5 - Information sur les réunions avec la Direction des Enseignements Supérieurs (mars 2001) et du Comité National d'Evaluation (avril 2001)
- 6 - Point sur le contrat quadriennal
- 7 - Questions diverses
 - Mise à l'ordre du jour des questions diverses :
 - point sur la TVA
 - possibilité d'une deuxième session pour les DEA et DESS et possibilité de s'inscrire en thèse pour les diplômés de DESS
 - organisation et prise en charge financière des jurys de thèse
 - point sur le CRI Guadeloupe
 - financement de la documentation recherche
 - date et lieux des réunions des différents CS

La Présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil Scientifique, nouveaux élus pour quatre ans et propose un tour de table pour que chacun se présente.

I - Adoption du procès-verbal du Conseil Scientifique du 26 octobre 2000

Dix personnes ne prennent pas part au vote. Aucune abstention et aucun contre n'ont été notés.

Le procès-verbal du Conseil Scientifique du 26 octobre 2000 est adopté à la majorité des membres présents et représentés.

II - Adoption du procès-verbal du Conseil Scientifique du 23 avril 2001

Monsieur Alain YACOU fait remarquer qu'il présidait ce conseil en tant que membre le plus âgé dans la fonction la plus haute et non en tant que doyen d'âge.

Six membres ne prennent pas part au vote, deux s'abstiennent.

Le procès-verbal du Conseil Scientifique du 23 avril 2001 est adopté à la majorité des membres présents et représentés.

III – Election du Vice-Président du Conseil Scientifique

La Présidente fait appel des candidatures.

Monsieur Max LOUIS est le seul candidat. Il présente son programme. En préambule, il déclare qu'il ne souhaitait pas être candidat lors du renouvellement du Conseil, mais que sollicité depuis par de nombreux collègues, et dans le contexte de la préparation du nouveau contrat quadriennal, il a accepté de se porter candidat. Son programme se situe dans la continuité de son précédent mandat. Les axes forts qu'il compte développer s'appuient sur le rapprochement avec les organismes de recherche, le renforcement des actions en tandem avec la nouvelle école doctorale, le soutien aux jeunes chercheurs et le développement des relations dans la Caraïbe.

D'une discussion entre Monsieur Lucien DEGRAS, chargé de mission à l'Archipel des Sciences, Max LOUIS et Madame Jacqueline ABAUL, il ressort que le volet " Culture Scientifique Technique et Industrielle " est une composante nécessaire entre culture, formation et environnement culturel. L'aspect valorisation et culture scientifique sera pris en compte dans le prochain contrat quadriennal. L'association des jeunes chercheurs qui vient de se créer au sein de l'UAG a intégré cette notion de CSTI dans ses missions.

La Présidente signale que l'Ecole Doctorale aura un rôle fondamental à jouer dans le prochain contrat, en particulier dans l'insertion des jeunes docteurs. Madame Jacqueline ABAUL annonce la 3^{ème} session de l'Ecole d'Eté qui réunit sur le Campus de Schoelcher des jeunes chercheurs européens et de la Caraïbe autour des thématiques sciences sociales et juridiques. Elle a été labellisée en 2001 " Université Européenne d'Eté " et s'ouvrira aux disciplines scientifiques et techniques. Cette manifestation devrait être pérennisée et devenir une " action phare " de l'Ecole Doctorale.

La Présidente passe à l'élection du Vice-Président à bulletin secret.

33 votants : 32 votes pour Max LOUIS et 1 blanc

Monsieur Max LOUIS est élu Vice-Président du Conseil Scientifique de l'Université à la majorité des présents et représentés.

La Présidente félicite Monsieur Max LOUIS pour son élection et l'assure de son soutien renouvelé.

Le Vice-Président remercie les collègues et confirme la qualité de sa coopération avec la Présidente.

IV – Election des membres de la Section Permanente

Monsieur Max Louis rappelle le rôle de la Section Permanente :

- elle prépare les travaux du Conseil Scientifique
- elle est saisie entre les sessions du CS pour toute délibération urgente ne nécessitant pas la réunion en formation plénière.

Elle est composée de 8 enseignants-chercheurs représentant les différents secteurs électoraux, un représentant des personnels, un représentant des étudiants et un représentant des personnalités extérieures.

Les représentants à élire se répartissent comme suit :

- 4 représentants enseignants – chercheurs du secteur Guadeloupe
- 2 représentants enseignants – chercheurs du secteur Martinique
- 2 représentants enseignants – chercheurs du secteur Guyane
- 1 représentant des personnel ITAOS
- 1 représentant des étudiant
- 1 personnalité extérieure

On enregistre deux candidatures pour la représentation Droit et Sciences Economiques du secteur Guadeloupe : Messieurs Jean-Gabriel MONTAUBAN et Jean-Marie BRETON.

Monsieur Jean-Gabriel MONTAUBAN s'exprime avant le vote. Il signale qu'il est ravi de travailler avec l'équipe en place, qu'il était membre du précédent conseil et que s'il n'était pas élu, les Sciences Economiques ne seraient pas représentées à la Section Permanente.

Monsieur Alain YACOU présente la candidature de Monsieur Jean-Marie BRETON, juriste de renommée internationale, ayant fait une carrière en Afrique et dans l'Hexagone et responsable d'une équipe de recherche reconnue par la MSU. Monsieur Christian ALIN complète en signalant que Monsieur BRETON est expert international en droit de l'environnement et qu'il a une vision pluridisciplinaire de l'UAG.

Après un vote à bulletin secret, sont élus à la majorité des présents et représentés :

- ⇒ Secteur Guadeloupe : Jean – Gabriel MONTAUBAN pour Droit et Sciences Economiques
Christian ALIN pour Médecine et STAPS
Sylvie RODIN-BERCION pour les Sciences exactes et naturelles
Catherine POUSSET pour la Documentation
- ⇒ Secteur Martinique : Emmanuel JOS pour Droit et Sciences Economiques
Alain YACOU pour les Lettres et Sciences Humaines
- ⇒ Secteur Guyane : Claude MAILLE pour l' IUT
Amrane OUKAOUR pour l' IESG
- ⇒ Représentant des ITAOS : Jean-Marc BERNADINE du CRI Martinique
- ⇒ Représentant des Etudiants: Daniel CAFARDY Doctorant en Droit Martinique
- ⇒ Personnalité extérieure : Meriem FOURNIER – DJIMBI ENGREF Guyane

Après les interventions de Monsieur Daniel IMBERT et de Madame Jacqueline ABAUL sur l'évolution des représentations au sein des conseils et des modifications des statuts de l'université, le conseil propose de réexaminer le règlement intérieur du Conseil Scientifique, lors d'une prochaine réunion.

Monsieur Jean-Gabriel MONTAUBAN remercie les membres qui l'ont élu. Monsieur Jean-Emile SYMPHOR remercie les électeurs au nom de Catherine POUSSET et pense qu'elle oeuvrera pour les trois sites documentaires.

Madame Jacqueline ABAUL félicite plus particulièrement Madame Meriem FOURNIER-DJIMBI pour son élection à l'unanimité.

V- Information sur les réunions avec la Direction des Enseignements Supérieurs (DES) et le Comité National d'Evaluation (CNE)

1- Mission de la DES : elle a eu lieu en mars 2001 sur les 3 départements. C'est la direction qui a en charge la préparation des contrats quadriennaux. La Directrice en est Madame Francine DEMICHEL.

La mission à l'UAG était composée de : Monsieur Alain PERRITAZ, directeur-adjoint, Madame Pascale SAINT-CYR, chargée du Bureau Outre-Mer, Madame Martine MAUREL, chargée de la rédaction du contrat, Madame Catherine CHAZEAUD-GUIBERT, chargée des Affaires Juridiques et monsieur Alain NEMOZ, notre Conseiller d'Etablissement.

Cette mission qui se déplace pour la première fois aux Antilles, a pu voir de près les spécificités de l'UAG : une Université avec 3 Recteurs Chanceliers, 3 IUFM, 6 Collectivités Territoriales, nécessitant des déplacements en avion entre campus. Un exemple : le budget de fonctionnement des Réunions des Commissions de Spécialistes est de 1,6 MF.

La mission a rencontré les représentants des conseils, des équipes de recherche, des responsables d'enseignements, des représentants syndicaux. Les réflexions permettront de mettre en place le contrat quadriennal, d'élaborer un texte pour donner corps au fonctionnement des CUR. En enseignement, il faut offrir une plus grande palette de formations. En recherche, il faut aller vers un rapprochement avec les organismes et la mise en place d'Unités Mixtes de Recherche.

A la question de Monsieur Alain XANDE sur une perception ilienne de la Guyane au même titre que la Guadeloupe et la Martinique, la Présidente signale que la création de 3 IUFM vient en réponse à une demande politique guyanaise et un groupe de martiniquais non représentatifs.

La Présidente rapporte que la mission de la DES était surprise des contacts avec les partenaires extérieurs.

Dans la mise en place du prochain contrat quadriennal, un texte de politique de l'UAG devra se discuter sur les 3 sites et chaque communauté de Guadeloupe, Martinique et Guyane devra se prononcer sur ses missions. L'UAG sera ce qu'elle veut être et ce que ses membres désirent.

Monsieur Alain XANDE signale que l'INRA a la même position sur ses trois sites Antilles-Guyane et pense que les relations avec l'UAG sont primordiales.

2-Mission du CNE en avril 2001 : le CNE est indépendant du Ministère de l'Education Nationale et constitué d'universitaires experts, d'anciens présidents d'université ou d'établissement. Il a une mission d'évaluation externe, avec l'objectif de contribuer à la réflexion de l'extérieur, menée dans les établissements. Les recommandations du CNE devraient pouvoir être intégrées dans le contrat.

Cette mission était conduite par le Professeur LAUGENIE, chargé de mission au ministère pour la rédaction des normes San Remo. Elle était composée de quatre personnalités et huit universitaires experts, chacun ayant des compétences dans un domaine particulier.

En octobre, le CNE pourrait donner les grandes lignes de son rapport, ce qui permettrait d'intégrer, dans le contrat, le regard des experts en matière d'enseignement, recherche, management, ressources humaines et financières.

Le rapport final sera disponible cinq à six mois plus tard. L'université a droit de réponse de la Présidente. La dernière évaluation de l'UAG date de dix ans, la fréquence classique étant de cinq ans.

VI- Point sur le contrat quadriennal

C'est le troisième contrat qui sera signé avec le ministère, mais le premier mené globalement en enseignement et en recherche.

La Présidente présente le calendrier retenu à l'UAG : en juin, mise en discussion dans les composantes, les CUR et les services communs d'un texte à discuter, avec remontée des réflexions début juillet. Une deuxième mouture sera revue début septembre dans les CUR pour une première présentation au CA de septembre. Le scénario idéal serait de prévoir une navette avec le ministère en octobre, un retour dans les conseils de novembre et une signature en décembre.

Monsieur Max LOUIS présente le volet recherche du contrat. Il explique qu'un report d'échéance a été demandé au ministère, compte tenu du retard pris par la mise en place des nouveaux conseils et les discussions avec les organismes de recherche. La présentation complète du volet recherche du contrat sera faite lors du conseil du 28 juin.

Le Vice-Président fait le point sur la visite, du 14 au 16 mai, de deux experts du département "Sciences de l'Homme et de la Société" du CNRS. Ceux-ci ont expliqué le mode d'évaluation des équipes et des chercheurs au CNRS. Un chercheur est considéré comme actif s'il comptabilise 4 points de publication durant le contrat quadriennal, soit une publication de niveau international par année.

Monsieur Jean-Emile SYMPHOR demande s'il y a articulation entre le quadriennal et le CPER. Dans ce dernier, l'université apparaît pour l'enseignement et pour la recherche. Ya-t-il des recoupements ? Comment les sommes seront-elles ciblées ?

Monsieur Max LOUIS explique que la partie recherche du CPER a été préparée en concertation avec les DRRT, les dossiers CPER étant déjà expertisés par le ministère de la recherche en adéquation avec le contrat quadriennal. Les projets étant déjà ciblés, les financements se complètent : Etat-quadiennal, Etat-Région et Europe. Il est signalé que certaines régions refusent d'étudier dans le DOCUP des projets non validés par le Conseil Scientifique.

En ce qui concerne les TIC, il y a un comité de suivi par des spécialistes dans chaque département : Bruno OLLIVIER et Olivier PORTECOP en Martinique, Didier MARCHISIO et Paul SARLAT en Guadeloupe et Franck ROUBAUD en Guyane.

VII- Questions diverses

1- Information sur la TVA : à la demande de Monsieur Daniel IMBERT

Monsieur Serge BOURGINE explique que le prélèvement de TVA est effectif dans l'hexagone depuis 1979. La réglementation s'applique aux Antilles à partir du 1^{er} janvier 2001. Précédemment, aucune déduction de TVA n'était faite en recette. Monsieur l'Agent-Comptable signale qu'il a organisé deux réunions d'explications sur les Campus, seulement deux enseignants-chercheurs sont venus y assister (1 en Guadeloupe et 1 en Martinique).

Monsieur Daniel IMBERT soulève le problème des missions sur lesquelles on ne peut récupérer la TVA, donc on se retrouve perdant. Pour l'agent-comptable, c'est un fait, mais la TVA est un impôt prélevé sur tout crédit de fonctionnement. Pour tout ce qui concerne le budget, il faut s'appuyer sur le service financier de sa composante.

La Présidente rapporte que la Commission des moyens s'est tenue le 30 mai. Suite à la demande financière des différentes composantes, il y a obligation de prélèvements sur fonds de réserve. La demande s'élève à 9 millions, mais l'UAG ne peut aller au-delà de 5 millions. En parallèle, depuis 10 ans, il y a des reports de crédits recherche qui s'élèvent à 10 millions, soit la moitié de la dotation annuelle de l'UAG.

Au niveau du ministère, on parle de subventions "critérisées" des universités. Certaines ont 80% de crédits, alors que l'UAG a 146% de crédits et aucune réserve. Il sera difficile de défendre une demande supplémentaire de dotation pendant que 10 millions dorment.

Madame Meriem FOURNIER signale que le même problème se pose à l'ENGREF où les équipes de recherche ont " leur petit matelas " qui grossit régulièrement.

Madame Jacqueline ABAUL pense qu'il faut réfléchir à une approche nouvelle sur la relation enseignement/recherche.

Pour Monsieur Daniel IMBERT, l'enseignement et la recherche ne fonctionnent pas de la même façon. La recherche a plusieurs sources de financement et des interlocuteurs différents de ceux du ministère. En recherche, il semble qu'il y ait 1 million de francs non affecté, certaines sommes non encore affectées et d'autres thésaurisées pour achat de gros matériel, comme un véhicule pour une équipe.

Monsieur Serge BOURGINE précise que les financements autres que ceux du ministère sont minimes. A l'UAG, 75% des crédits recherche viennent de l'Etat. En ce qui concerne les crédits non affectés, il a été procédé à un avis de recherche auprès des composantes. A la fin de l'année, chaque composante reçoit des tableaux à vérifier et valider. A priori, toutes les équipes de recherche sont d'accord sur ces tableaux et il n'y aurait pas de crédit recherche en compte d'attente.

Monsieur Christian ALIN, à la fois doyen et responsable d'équipe apporte son expérience. L'UFR STAPS a aussi son magot pour le nouvel UFR du LAMENTIN. Le devoir de solidarité a poussé l'UFR STAPS à mettre cet argent dans le bien commun pour que l'UAG fonctionne et en espérant un retour d'ascenseur. Le laboratoire de recherche en cours de labellisation a fonctionné les quatre dernières années avec des financements venus de l'enseignement. Il faut examiner la réalité comptable et il peut être pertinent de pratiquer une politique d'avance pour faire fonctionner l'établissement.

A la demande de Monsieur Alain YACOU, Monsieur Serge BOURGINE confirme que les 10 millions de report sont affectés à des équipes bien identifiées.

Monsieur Max LOUIS explique le système de thésaurisation par le côté aléatoire des rentrées d'argent. Les crédits ministère sont sûrs puisqu'ils sont contractualisés, la pêche aux contrats privés est bien moins sûre dans la durée. Cependant, il signale que dans certaines UFR, les crédits d'infrastructures recherche sont affectés entièrement à la composante (exemples de l'UFR Droit et de l'UFR Sciences, cette année). Il pense aussi qu'il faut mener une réflexion dans l'esprit de l'UFR des STAPS.

Monsieur Daniel IMBERT pense que les relations seraient facilitées si chaque équipe pouvait contrôler ses entrées et ses sorties par une mise en consultation sur le web de chaque CR. Monsieur l'Agent-Comptable l'appelle aussi de ses vœux, mais ce n'est pas la DAF qui est en charge du dossier.

2- Possibilité d'une deuxième session pour les DEA et DESS et possibilité d'inscription en thèse pour les diplômés des DESS

Monsieur Max LOUIS explique la procédure de création d'un DEA : le dossier est expertisé et habilité par le ministère sur la base d'un programme et contractualisé. Si une seule session d'examen a été décidée, on ne peut le changer en cours de contrat. Cela ne peut se faire que lors du renouvellement et se décider au sein du Conseil Scientifique et Pédagogique du DEA. De plus, les attributions d'allocations de recherche doivent être remontées au ministère avant le 20 septembre, ce qui obligerait à avancer les sessions d'examen. Il n'y a pas de renouvellement de DEA en cours puisqu'ils sont habilités pour 4 ans.

En ce qui concerne la possibilité d'inscription en thèse pour les diplômés des DESS, cela est du ressort de l'Ecole Doctorale. Les dossiers sont étudiés au coup par coup. Cependant, le responsable de l'Ecole Doctorale et son conseil tiennent à rappeler que le DEA est la voie normale d'accès au doctorat.

3- Prise en charge des déplacements des jurys de thèses :

Pour les thèses inscrites à l'UAG, les services de l'Administration Générale de l'Université prennent en charge les frais concernant les membres extérieurs du jury. Les soutenances, jurys, choix des pré-rapporteurs passent par l'Ecole Doctorale en accord avec l'étudiant.

Pour les thèses encadrées à l'UAG et inscrites à l'extérieur, le CS peut prendre en charge le déplacement des membres de l'UAG.

4- Organisation du CRI Guadeloupe

Monsieur Daniel IMBERT signale les difficultés rencontrées pour bénéficier des prestations normales d'un CRI. Il y a peu de personnes pour des besoins importants en enseignement et recherche. Il pense que le CS doit souligner le fait qu'il faut augmenter en nombre le personnel du CRI-Guadeloupe, que la fusion CRI-G et SUIG ne résout pas tous les problèmes. Monsieur Henri CLERGEOT soulève le même problème pour la Guyane. Messieurs Christian ALIN et Claude MAILLE sont d'accord pour signaler le manque de personnel au CRI et d'une façon générale à l'université.

Monsieur Jean-Marc BERNADINE pense que la fusion CRI-SUIG apporterait une bouffée d'oxygène. Il semble qu'il y ait redondance des deux structures et un problème d'organisation en Guadeloupe. En Martinique, il

n'y a pas de SUIG. Les laboratoires semblent satisfaits des services du CRI-M. Les informaticiens des UFR Droit, UFR Lettres et SCD ont été mutualisés et il y a un seul ingénieur ressource sur le Campus de Schoelcher.

Le Vice-Président du CS est tout à fait favorable à la mutualisation des moyens.

5- Financement de la documentation recherche

Monsieur Daniel CAFARDY rapporte que lors de la visite de la DES, il avait été signalé un manque de documentation au CHU de Martinique et que la mise en place d'une BU en médecine avait été évoquée.

Madame Catherine VASSILIEFF est consciente du problème de la documentation en médecine. Elle est satisfaite que le CS prenne en compte le problème de la documentation recherche. Elle explique que les crédits du SCD sont délégués par la Direction des Bibliothèques universitaires pour l'enseignement. La documentation recherche était jusqu'à présent prise en charge par le SCD en relation avec l'UAG. Dans le cadre du nouveau contrat, il faudrait inclure une demande financière pour la documentation recherche. Il y a un projet d'une documentation électronique et une mise en réseau de la documentation dans l'université et avec les organismes de recherche partenaires. Monsieur Max LOUIS précise que, dans le précédent contrat quadriennal, une demande avait été faite en ce sens, refusée par le ministère et renvoyée à la direction des bibliothèques.

Le conseil propose qu'un volet documentation soit inclus dans la politique de recherche et que Mme Catherine POUSSET en soit l'initiateur et le rapporteur au prochain conseil.

6- Réunions du CS et SP sur d'autres sites

Monsieur Emmanuel JOS pense que la tenue du CS ou de la section permanente en Martinique permettrait aux enseignant-chercheurs d'être un peu plus au contact du fonctionnement de la recherche. Cela pourrait être envisagé, comme pour le CA, d'autant que le nombre des membres du secteur Martinique est pratiquement égal à celui des membres du secteur Guadeloupe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidente ayant dû quitter entre-temps la réunion pour d'autres rendez-vous, le Vice-Président clôt la séance à 13 heures 30.